

## N° 6.10 - Activité photovoltaïque sur immeubles agricoles

### FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Publics : Experts-comptables, commissaires aux comptes, notaires, experts fonciers, avocats spécialisé en agriculture

Durée : 2h30 8h30-11h

Tarif par participant en distanciel :

Le tarif est de 187.50€ HT soit 225€ TTC.

Date :

17/12/2024 - webinaire - Plus aucune place disponible pour cette session - Distanciel

Objectifs :

**L'objectif de ce webinaire est d'attirer l'attention des conseils de l'entreprise agricole sur les potentiels impacts (juridiques et fiscaux) liés à cette coexistence d'activités et d'intervenants sur un « même immeuble » en vue d'anticiper au mieux les conséquences parfois très lointaines.**

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Description

La réalisation d'une activité de production photovoltaïque sur des immeubles conservant par ailleurs une activité « agricole », qu'ils soient bâtis ou non bâtis (« agrivoltaïsme »), n'est pas sans poser de questions quant à l'articulation des différents « droits de jouissance » des « multi-intervenants ».

Les éventuels impacts en matière d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties et de CFE doivent également être mesurés.

Contenu

#### **Activité photovoltaïque sur du bâti**

Articulation des différents droits de jouissance (droit de propriété / bail rural / bail emphytéotique / bail à construction) ;

Impacts juridiques et financier de la fin d'un de ces contrats (exemples);

Impôts locaux : Impacts au regard de l'exonération de TFPB des « bâtiments agricoles » et assiette CFE.

#### **Agrivoltaïsme**

Articulation des différents droits de jouissance (droit de propriété / bail rural / bail emphytéotique / bail à construction ?) ;

Activité d'entretien des « installations photovoltaïque » exercée par l'exploitant agricole et rémunérée par l'exploitant photovoltaïque : impacts juridiques et fiscaux.

Animateur : Webinaire animé par Julien FORGET, avocat spécialisé

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Evaluation :

L'animateur s'assure de la bonne compréhension des participants durant toute la durée de l'intervention.

## MODALITÉS

Date de cette version : 15/10/2024

### Contact

UNECA Mme Céline DUPUID-MOREUX

26 rue de Mogador

75009 Paris

contact@uneca.fr

Imprimer

## FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 3500 € HT soit 4200 € TTC le webinaire.

Les prix incluent la préparation, la mise à jour et l'animation ;

Un forfait de 250 € HT s'applique en sus pour les frais techniques pour une formation distancielle ;

Les frais de gestion administrative et pédagogique comprenant la transmission du support PDF s'élèvent à 25€ par participant.

\* Le nombre de participant ne doit pas excéder 30 personnes par session.

Demander un intra

[Liste complète des formations](#)

---

**Source URL:** <http://formation.uneca.fr/activite-photovoltaïque-sur-immeubles-agricoles>